

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE PLANCOET - PLELAN  
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2015**

**L'an deux mil quinze, à dix-neuf heures à la Maison du Développement, Commune de Plancoët, les délégués du Conseil de Communauté de Plancoët Plélan, légalement convoqués le 8 décembre 2015, se sont réunis.**

**Présents** : Philippe DAULY, Anne-Claude MORIN, Alain JAN, Alain ROUILLÉ, Pierre LECAILLIER, Marie-Christine COTIN, Jean-Luc CADE, Franck DUCASTEL, Alain BESNARD, Jean-Claude FAIRIER, Jérémy DAUPHIN, Loïc JOLY, Patrick BARRAUX, Marie-Christine CHANCÉ, Pascal FANOUILLERE, Didier MIRIEL, Barbara AULENBACHER, Philippe GELARD, Henri BLANCHARD, Christian COQUEL, Michel RAFFRAY, Roland ARNOLD, Claire EMBERSON-THIRION, Jean-Christian DURETZ, Claude RIGOLÉ, Henri BREHINIER, Frédéric CHAPRON, Michel DESBOIS, Nathalie DENIS, Didier IBAGNE.

**Excusés** : Eliane LUCAS (procuration à Alain JAN), Mathilde IZARN (procuration à Pascal FANOUILLERE), Catherine HEREL (procuration à Roland ARNOLD).

**Absents** : Joëlle GUGUEN.

***Un poste est vacant suite à la démission de Philippe MESLAY.***

**Secrétaire de Séance** : M. DAULY.

.....

**2015-112 AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

**Rapporteur** : M. RAFFRAY

Le mardi 13 octobre 2015, Monsieur le Préfet a présenté aux membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Ce schéma comporte deux sous-parties :

- la première vise à réorganiser les intercommunalités à fiscalité propre à un seuil d'habitants se rapprochant au plus près des bassins de vie des habitants, accroître ou rééquilibrer la solidarité financière et organiser les services publics de proximité sur des territoires cohérents ;
- la seconde prévoit la rationalisation des syndicats de gestion intercommunaux et mixtes.

Les collectivités territoriales sont appelées à se prononcer sur les propositions qui les concernent.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **Emet un avis défavorable** sur la proposition de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ;
- **S'exprime unanimement** pour la création d'une Communauté d'Agglomération à l'échelle du Pays de Dinan dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;
- **Adopte la motion suivante** :  
« *Le Conseil Communautaire très impliqué dans le projet dans le projet commun avec la Communauté de Communes du Pays de Matignon demande la construction d'un EPCI à l'échelle du Pays de Dinan.* »

*En effet, les enjeux d'attractivité, de développement économique et touristique, de service à la population dans un cadre budgétaire contraint nous invitent à nous organiser dès maintenant autour du pôle de centralité que constitue l'unité urbaine de Dinan et ainsi développer un principe de solidarité et de complémentarité entre des territoires urbains, ruraux et littoraux.*

*Le processus de construction du Schéma de Cohérence Territoriale a démontré la capacité des élus du territoire du Pays de Dinan à se fédérer autour d'un projet commun. La mise en place d'un service commun pour l'instruction du droit des sols a confirmé notre capacité à travailler ensemble dans la continuité des actions pilotées par le Syndicat Mixte du Pays de Dinan, le Pays Touristique et le Conseil de Développement ».*

**Délibération rendue exécutoire après  
Transmission à la Sous-Préfecture de Dinan  
Et publication le 17 DEC. 2015**

**Fait à Plancoët, le 16 décembre 2015  
Pour extrait conforme,  
Le Président, Michel RAFFRAY**

